

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Tableau 2. Horaires de trains pour le service d'hiver de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. Columns include destination (e.g., Cahors, Agen, Paris), departure/arrival times, and train types (Omnibus mixte, Poste mixte, etc.).

Cahors, le 29 Janvier 1874

La situation, si on devait la juger par l'attitude des journaux qui ont passé jusqu'ici pour être les organes de la droite, menacerait certainement de devenir de nouveau assez tendue à l'intérieur. Fort heureusement l'attitude hostile de ces journaux est particulière aux rédacteurs de ces feuilles et n'implique aucune solidarité avec les membres de la droite dont l'appui énergique prêté au ministère a toujours été très loyale.

Ce qui se cache au fond de tout cela, c'est la continuation de la manœuvre de l'opposition, dirigée de main de maître et tendant toujours au même but, savoir : le renversement du ministère et par suite la démission du Maréchal.

Les journaux de l'opposition n'ont cessé de citer l'Angleterre comme exemple, de comparer le Maréchal à un souverain constitutionnel, et de prétendre que la retraite du ministère n'implique pas celle du Maréchal. Ils se trompent, en réalité, les choses, à tort ou à raison, ne sont pas ainsi que ces journaux le prétendent. Le Maréchal n'a été élu que par la majorité conservatrice. Il ne conservera donc le pouvoir qu'avec ceux qui le lui ont donné. Voilà la vérité vraie. L'opposition le sait bien, ses arguments n'ont donc d'autre objet que de masquer sa tactique. Une première fois elle a cherché à disjoindre la majorité et à la séparer du ministère. Elle a subi un échec. Une seconde fois, elle a tâché de diviser les ducs de Broglie et Decazes. Elle n'y a pas également réussi. Voyant que sur le terrain de la politique intérieure elle ne parvenait à rien, elle s'est rejetée sur le terrain extérieur et n'a pas reculé devant des complications possibles. Ici encore, elle a subi un échec et trouvé ministres et majorité parfaitement d'accord. Aujourd'hui, elle essaye une nouvelle voie et porte ses attaques sur la question délicate de la prorogation, dans le double dessein de faire d'une pierre deux coups, c'est-à-dire de séparer à la fois et la majorité du Cabinet et le Cabinet du Maréchal. Elle en sera cette fois encore pour sa peine, nous l'espérons du moins dans l'intérêt du pays.

Revue des Journaux

Paris-Journal.

Un journal que nous combattons quelquefois, mais que nous estimons toujours et qui n'est jamais contraire au bien que par impatience du mieux, l'Union, a consacré vendredi et samedi soir deux articles à la circulaire de M. de Broglie sur la loi des maires.

L'Union défie le vice-président du conseil de soutenir à la tribune l'opinion qu'il a exprimée dans sa circulaire aux préfets sur le septennat. Défi bizarre! Depuis quand écrit-on ce que l'on n'ose point dire? Scripta manent. Que l'Union regrette de voir retardée de sept ans la solution monarchique qu'elle désire et que, pour notre part, nous avons été loin de combattre, tant qu'elle pouvait se produire sans être une forme d'attaque contre un ordre de choses légalement établi, nous le comprenons aisément. Mais aujourd'hui, la question est tranchée pour sept ans. Pendant sept ans, la France sera ce qu'elle est, à moins que la Providence n'en décide autrement par un de ces coups qui renversent toutes les combinaisons humaines.

Pendant sept ans, il ne peut être question que de tirer le meilleur parti possible, dans l'intérêt du pays, des institutions qu'il s'est données par la majorité de ses représentants. Tout le reste est chimère. La politique du gouvernement nous paraît nettement définie par ses paroles et par ses écrits, et l'on ne peut lui demander que de l'appliquer résolument dans ses actes. Notre sort est fixé pour sept ans.

Il n'est plus question de savoir si une autre solution aurait été oui ou non préférable, oui ou non possible.

Les regrets superflus ne peuvent plus être qu'une cause de discord et d'affaiblissement, et Dieu sait si nous avons besoin de relever, par la concorde de tous les honnêtes gens, les forces de la patrie! On verra ce qu'il convient de faire dans sept ans. En attendant, recueillons-nous sans arrière-pensée dans le travail et dans la paix. Il n'y a que cela de sérieux, et c'est sur ce terrain que tous les honnêtes gens doivent se donner rendez-vous.

Presse.

On avait annoncé une manifestation importante dont l'idée semble aujourd'hui abandonnée. Tous les maires devaient sacrifier leur écharpe sur l'autel de la République. Les adjoints n'hésiteraient pas à suivre les maires dans une retraite pleine de dignité, otium cum dignitate. Et les conseils municipaux eux-mêmes, obéissant au mot d'ordre donné par les députés de la rue Grôlée et en particulier par M. Ordinaire, allaient, disait-on, rendre à leurs électeurs un mandat que la vigilance du gouvernement ne leur permettrait plus d'accomplir.

Tout ce beau zèle a doré à peine quelques jours. Les maires ont oublié de donner le signal de la retraite, et les conseillers municipaux...

poux des pays rouges, dont on attendait tant d'empressement, font encore la sourde oreille. Aussi bien les feuilles radicales qui parlaient non sans fierté, de « démissions en masse, » engagent vivement aujourd'hui les conseillers municipaux et les maires à conserver des fonctions auxquelles ils ne veulent pas spontanément renoncer.

Le Temps reproduit la dépêche que M. Schérer avait rédigée en anglais et envoyée au Daily News. Le ministre de l'intérieur ayant communiqué le texte original à M. Schérer, celui-ci en donne une traduction que voici :

Versailles, le 31 décembre 1873.

Daily News, Londres.

Je puis garantir ce qui suit comme venant d'une personne en relation avec la légation italienne à Paris et en situation de connaître les dispositions du cabinet romain.

Les Italiens n'ont aucune envie de soulever une question au sujet de la présence de l'Orénoque à Civita-Vecchia, ou de la conduite de ses officiers. Leur sincère désir est de rester en paix avec la France aussi longtemps que le gouvernement actuel ne le rendra pas impossible.

D'ailleurs, loin d'avoir quelque intérêt au départ de ce vaisseau, ils voient cet avantage dans sa présence que, si jamais cela devenait nécessaire, ils y trouveraient en vingt-quatre heures un cas de guerre. Il leur suffirait alors de déclarer qu'ils ne sauraient tolérer plus longtemps le mouillage du vaisseau dans les eaux italiennes; le cabinet de Broglie pourrait difficilement obéir à une pareille injonction, et les conséquences suivraient d'elles-mêmes.

SCHERER.

Nous ferons d'abord observer qu'il eût mieux valu avoir le texte original ainsi que plusieurs journaux le demandent.

C'est une traduction que nous avons, et n'oublions pas qu'ici les moindres nuances ont leur importance.

Mais, même en acceptant la version que donne M. Scherer, nos lecteurs remarqueront tout particulièrement les lignes que nous avons soulignées et ils regretteront sans doute de les trouver sous une plume française.

Gazette de France.

Une perle dans les colonnes du National. Il est vrai qu'en l'ouvrant on peut en détacher tous les jours de cette finesse :

« Nous avons déjà eu l'honneur de dire au Français que les républicains ont pour principe de s'incliner devant la loi, surtout quand cette loi se produit sous le couvert de la République. »

Et qu'elle est conforme à leurs intérêts. Le respect de la loi est précisément ce qui a toujours manqué aux républicains et ce qui leur manquera toujours. Pour eux, il n'y a pas de loi, il n'y a que le grand peuple qui modifie ses principes, change ses constitutions, jette à la porte les Assemblées au gré de ses caprices.

Sans remonter à la première révolution, en 1848, les électeurs nomment en avril une Assemblée nationale. Les républicains ne la...

trouvent pas assez républicaine, le grand peuple descend dans la rue, il fait le 15 mai, et plus tard les journées de juin. En 1870, le grand peuple républicain dissout le Corps législatif et s'empare de la dictature républicaine. Des républicains se casent dans les fonctions publiques, mais comme on n'a pas de places pour tous, ceux qui n'ont pas été casés font le 31 octobre et le 22 janvier. Enfin, le pays ayant reçu le droit de choisir des députés, les républicains s'insurgent contre l'Assemblée de Versailles et font la Commune. La loi de la République est la destruction perpétuelle; cette loi-là, il faut rendre aux républicains cette justice de reconnaître qu'ils en ont le respect le plus profond.

Constitutionnel

Les récentes discussions du budget à l'Assemblée nationale ont eu pour premier résultat d'établir un accord unanime sur une question capitale: la nécessité d'assurer l'équilibre du budget. Ce n'est pas sans de laborieux efforts que M. le ministre des finances a, sur ce point, obtenu gain de cause. Malgré les plaintes et les réclamations que ne manque jamais de provoquer la demande de nouveaux impôts, l'inflexible conviction de M. Magne a triomphé de toutes les résistances.

A ce sujet, il n'y avait pas de transaction possible: 145 millions étaient nécessaires à l'équilibre budgétaire; il a donc été résolu que 145 millions de ressources nouvelles seraient créées.

Un projet d'impôts nouveaux destinés à fournir cette somme a été présenté par le ministre des finances. Ce projet repose sur une pensée simple et équitable: l'application d'une surtaxe de 5 0/0 en accroissement des impôts existants. « Nous obtiendrons un excellent résultat, dit le rapport de M. Magne sur la situation financière, en faisant payer par tout le monde l'impôt réparti sur la matière imposable en général, de manière à en frapper chaque partie plus légèrement. »

Après un long examen auquel ont été associés les chefs de service les plus expérimentés de l'administration des finances, après un échange d'observations approfondies avec la commission du budget, après une discussion sérieuse au sein de l'Assemblée, plus de 80 millions d'impôts nouveaux ont été votés avant la fin de l'année 1873. Pour le surplus, la commission du budget a continué ses recherches; son rapport a été déposé vendredi dernier sur le bureau de l'Assemblée; il conclut à l'adoption de 65 nouveaux millions d'impôts.

A l'impôt du timbre proportionnel sur les effets de commerce, dont le produit, dans le projet de M. Magne, est évalué à 13 millions, au demi-décime sur les transports à petite vitesse, dont le produit est évalué à 25 millions, le projet de la commission substitue notamment une contribution de 22 millions à percevoir sur les alcools, et de 10 millions sur les verres, glace et cristaux.

Ainsi la part qui était demandée au commerce et à l'industrie est considérablement diminuée; celle qui incombe à l'agriculture est encore surchargée.

Nous sommes loin de l'époque où l'industrie

et le commerce, pour conjurer la menace de l'impôt sur les matières premières...

L'impôt sur les matières premières n'est plus à redouter; il n'en est plus question.

Nous le répétons: la pensée qui a inspiré les propositions d'impôts présentées par M. Magne, était une pensée vraie.

« L'égalité répartition des charges, » n'est-ce pas le principe incontesté que les assemblées françaises, dans tous les temps...

Pendant le cours de la discussion du budget, nous avons constamment trouvé M. Magne à ce poste de défense, et nous croyons qu'il y a puisé sa force.

Nous n'hésitons pas à le dire: de tels résultats justifient la fermeté avec laquelle ils ont été défendus et dont M. Magne ne se départira pas.

Patrie.

Le chef du cabinet britannique, M. Gladstone, vient d'adresser à ses électeurs...

Si l'on considère ce document en ce qui touche les finances, on est frappé du bien-être que peuvent assurer à une nation le respect de la loi...

Cet exemple ne profitera-t-il pas enfin à la France, que les agitateurs soi-disant libéraux tourmentent sans relâche...

Malgré l'augmentation des forces défensives de terre et de mer; malgré l'achat des télégraphes et autres dépenses extraordinaires...

En n'estimant le revenu de l'année prochaine qu'au chiffre de celui de cette année, M. Gladstone annonce qu'il y aura un excédant de 125 millions de francs.

N'oublions pas que l'Angleterre est grevée d'une dette qui égale à peu près la nôtre, et que son territoire est insuffisant pour produire ce qu'exigent ses besoins...

La raison en est toute entière dans nos secousses, dans nos crises répétées, dans nos agitations révolutionnaires...

On voit aux finances de l'Angleterre qu'elle n'a pas inauguré, comme nous, l'ère des révolutions.

Liberté.

La République française est saisie d'un accès de misanthropie financière et budgétaire; elle adresse à M. Magne de vifs reproches...

quel sujet? Nous le donnons en mille à deviner aux personnes qui le lisent pas les articles de notre confrère.

Eh bien! elle lui reproche d'avoir porté de violentes et injustes accusations contre les commerçants et les industriels dans la séance du 24 décembre dernier.

Qu'a dit le ministre qui ait pu inspirer à la République française cette phrase irritée? Il a dit tout simplement que le commerce et l'industrie faisaient de grands efforts pour échapper aux charges nouvelles...

Que les industriels méconnaissent la profonde solidarité qui existe entre le commerce et l'agriculture, qu'ils oublient que « pâturage et labourage sont les mamelles de l'Etat », et qu'à l'époque des grands désastres, c'est dans la terre et ses inépuisables produits que la France a trouvé de nouveaux éléments de force...

Vous voulez qu'on rejette la fardeau des surtaxes sur l'agriculture, sur les paysans, sur les ruraux, comme vous les appelez quand ils ne votent pas pour vos candidats.

Les ruraux travaillent et n'écrivent pas, et le ministre, en prenant leur cause en main, a fait acte de justice.

Vous dites « qu'ils sont épargnés », mais rappelez-vous donc les centimes additionnels; ouvrez, comme nous le disions tout à l'heure, le budget d'une commune rurale...

Vous voulez des écoles, et vous avez parfaitement raison. Eh bien! aujourd'hui les trente-six mille communes de France, moins cinq ou six cents au plus ont des écoles...

Vous vous plaignez, et vous avez encore raison, que la plupart des instituteurs ne soient pas assez payés. Comptez combien de communes depuis trente ans leur ont voté des traitements supplémentaires.

Vous voulez des chemins, vous avez toujours raison; mais sur quels fonds les dépenses des chemins départementaux, des chemins vicinaux et des chemins ruraux sont-elles prises...

Vous ne voulez peut-être pas d'églises, mais les paysans en veulent; vous ne voulez pas de presbytères, mais les paysans veulent des curés. Il faut bien vous résigner...

Outre l'impôt additionnel, il y a encore la prestation en nature, et si vous aviez pris la peine de vous renseigner auprès des paysans, vous seriez resté convaincu qu'ils sont moins épargnés que vous ne le pensez...

Vous vous êtes donc étonné bien à tort que la propriété, qui payait 100 francs à l'Etat en 1820, n'en paye pas plus aujourd'hui; car il eût été bon de vous souvenir, avant de vous étonner, qu'elle paye en outre 100 autres francs au budget départemental et communal...

La terre, dites-vous, a augmenté de valeur; nous sommes heureux de le constater avec vous; mais cette augmentation tient à la masse énorme de capital et de travail qui a été accumulée dans le sol depuis quarante ans...

accumulée dans le sol depuis quarante ans, et sur bien des points les résultats n'ont point été proportionnels aux sacrifices: comptez, en effet, la maladie des pommes de terre, l'oïdium, les épizooties, les mauvaises récoltes...

Informations

M. le comte de Chambord vient d'adresser à M. Laurentie, rédacteur en chef de l'Union, la lettre suivante:

Frochsdorf, le 21 janvier 1874.

Je ne veux pas, mon cher Laurentie, laisser passer ce terrible anniversaire du 21 janvier, sans vous donner un témoignage tout particulier de mon affection et de ma reconnaissance.

Vous êtes sur la brèche depuis plus de soixante ans, et vous n'avez connu ni trêve ni repos. Quelle transformation verrions-nous s'opérer dans une société inquiète et troublée comme la nôtre...

J'éprouve un vrai sentiment de fierté en pensant que le doyen vénéré de la presse française, dont le nom est entouré de tant de sympathie et de respect, est un de mes plus fidèles amis.

HENRI.

On considère généralement dans les cercles publics comme complètement écartées les éventualités d'une complication diplomatique que certains esprits avaient trop facilement acceptées.

(Français).

La polémique internationale entre M. de Bismarck et le général Lamarmora, entre dans une phase nouvelle. Au démenti formel et catégorique du chancelier de l'empire répond un démenti, moins catégorique, mais aussi formel, des journaux italiens qui parlent au nom de M. le général Lamarmora.

On sait et nous n'avons pas à rappeler que le chancelier de l'empire allemand qualifiait récemment de « mensongères et calomnieuses » les assertions du général italien, sur certaines cessions de territoire que M. de Bismarck aurait promises à l'empereur Napoléon.

La publication de ce télégramme vient d'être, paraît-il, interdite par le gouvernement italien. La Chambre des députés d'Italie, dont le général Lamarmora est membre, s'est émue à son tour, des paroles violentes et injurieuses prononcées par M. de Bismarck dans le Landtag prussien.

Chronique locale

et méridionale.

De toutes parts nous entendons des plaintes sérieuses relativement à la cherté de la viande de boucherie.

Le bœuf, par exemple, qui est vendu aux bouchers 0,45 c. le demi kilo, poids vif, est revendu par eux 0,90 c. soit plus de 0,40 c. de bénéfice net par demi kilo...

Dans ces temps difficiles, où l'alimentation publique doit à juste titre préoccuper l'administration municipale, il suffit de signaler ce fait grave pour que sa sollicitude soit aussitôt éveillée.

M. de Lamberterie, député du Lot, a déposé sur le bureau de l'Assemblée le rapport qu'il a rédigé au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. de Lamberterie et de plusieurs de ses collègues...

L'Assemblée a décidé l'ajournement de la première délibération de ce projet de loi. Mais on aurait tort de considérer cet ajournement comme une fin de non recevoir opposée à l'initiative de M. de Lamberterie et ses collègues.

Ainsi que l'a fait remarquer le rapporteur, M. de Lamberterie, « il n'y a plus à discuter les avantages et les inconvénients de la mise en adjudication des débits de tabac d'une certaine importance ».

La question a été résolue et souverainement par un juge dont l'autorité est irrécusable: l'expérience.

Un décret du 14 septembre 1851 avait ordonné, dans le royaume de Sardaigne, la mise en ferme des débits de tabac dont le revenu excédait 50 livres; et les résultats en ont été si satisfaisants, quant aux débits dont le produit dépassait 1,000 livres...

Une semblable réforme qui a réussi au-delà des monts ne saurait échouer en deçà.

Il s'agit, en effet, pour l'Etat de réaliser dans un temps donné, un bénéfice annuel d'au moins 7 millions. Pour arriver à un résultat si heureux, il suffirait pour le moment, de mettre en adjudication, non pas les 39,980 débits de tabac que l'on compte en France, mais simplement les 6,628 débits simples de 1^{re} classe...

Le rapport de M. de Lamberterie nous démontre que le prix d'affermage des débits de tabac est en raison inverse de leurs revenus.

Ainsi, tandis que ceux de la 4^e classe, qui rapportent 144,50 fr. s'affèrent 81 fr. 50 c.

Ceux de la 3^e, qui rapportent 387 fr. 34, s'affèrent 166 fr. 90.

Ceux de la 2^e, qui rapportent 712 fr. 88, s'affèrent 320 fr. 15.

Ceux de la 1^{re}, qui rapportent 2,310 fr. 85, ne s'affèrent que 801 fr. 78.

C'est-à-dire que les débits de la 4^e classe s'affèrent en moyenne à un prix supérieur à la moitié de leurs produits; ceux de la 3^e et de la 2^e à un prix égal seulement au tiers.

Il y a là un abus dont l'effet, désastreux pour les concessionnaires, est de faire profiter quelques spéculateurs des sacrifices que l'Etat s'impose en faveur de positions dignes d'intérêt.

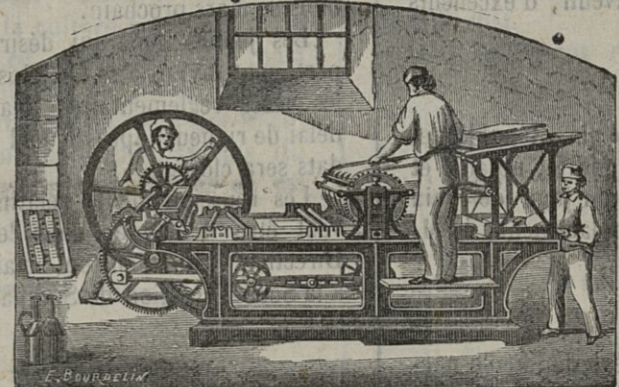
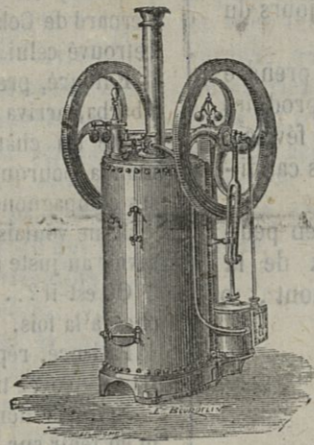
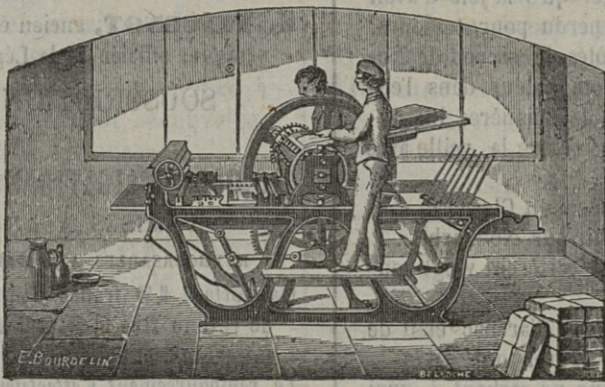
La commission estime que la régie trouverait pour les 6,628 débits de première classe, dont le revenu total est de 15,316,578 fr. autant d'adjudicataires qu'elle voudrait qui consentiraient à lui payer une somme égale à la moitié de leurs produits, soit 7,658,289 fr.

Ce chiffre est celui du bénéfice que réaliserait l'Etat le jour où tous les débits de première classe auraient été successivement mis en adjudication par la régie. Il est assez éloquent par lui-même et s'obtiendrait, contrairement à toutes les ressources de l'Etat, par des moyens si honnêtes, si justiciers, pour ainsi dire, que l'Assemblée ne peut faire autrement que de donner à la proposition de loi de M. de Lamberterie la force de loi qu'elle mérite à tous égards.

Les élèves du Lycée de Cahors ont fait

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Dix Machines diverses. — Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE DE **A. LAYTOU & FILS**, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
etc. — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
Livres — Registres avec réglure en tous sens
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements: Un an, 46 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Ferblanterie, Lampisterie et Zinguerie

E. BORS

rue Fénélon, à Cahors

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de donner plus d'extension à son commerce; on trouvera chez lui les articles suivants:

Théières pour soirée, Cafetières élégantes pour limonadier et bourgeoisie, Lampes modérateurs pour salons, grand assortiment de Lampes à pétrole et à essence, Lanternes pour calèches, voitures, omnibus, à huile de pétrole.

On trouvera également chez lui, les articles de ménage suivants; Couverts de table, Tourne-broche, Fourneaux de cuisine, Pelles et Pincés, Moules pour gâteau, Réchauds, Fourneaux et fers à lisser, Soufflets de salons et de cuisine, Sceaux de chambres inodores avec brocs, Irrigateurs et tout espèce de Poterie d'étain.

Le Sieur BORS se charge également de tous les travaux
FERBLANTERIE ZINGUERIE ETC.

Huile Pétrole et Essence première qualité

**M. ESCOFFRE,
CARROSSIER**

A CAHORS, BOULEVARD NORD.

Un Coupé d'occasion presque neuf, à quatre places, dans un bon prix, garniture neuve, reps soie, gris argent et peinture neuve.

Phaéton neuf, bien monté, garniture verte en marroquin et drap, à prix réduit.

Des petites Voitures à quatre et six places, à prix réduit.

Harnais noirs et jaunes et toutes sortes d'articles pour Sellerie et Carrosserie.

Echange de Voitures d'occasion.

Nos Maîtres hier

Etudes sur les progrès de l'INSTRUCTION POPULAIRE EN FRANCE.
depuis les temps les plus reculés jusqu'à J.-J. Rousseau,

Par **M. H. ANDRÉ**,
Inspecteur d'Académie.

1 vol. in-12. — En vente chez M. Crayssac, libraire à Cahors. Prix: 3 f.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par **J.-P. LAROZE**, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris,
d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes,
extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.
Prix de la boîte: 1 fr. 50.
Dépôt à Paris, 26, r. N.-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

Librairie Classique et Religieuse

Maison **GODINAUD**

E. JOLY, SUCCESSEUR

Galerie de Fontenille, à Cahors

1874 **ETRENNES** 1874

GRAND ASSORTIMENT

DE LIVRES ET OBJETS DE LUXE

PRIX MODÉRÉS

Papeterie de luxe et ordinaire, Fournitures de bureau, Registres carton, Cordes de Naples, Papier de Musique et livres de prix. — Objets de luxe, Fournitures pour fleurs, Cartes à jouer, Ordo et Catéchisme du diocèse, Barettes, Ceintures et Rabats.

LA CONFIANCE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE

CONTRE L'EXPLOSION DU GAZ, L'EXPLOSION DE LA Foudre ET CELLE
DES CHAUDIÈRES A VAPEUR
Autorisée par Ordonnance du 10 septembre 1844, et par Décrets Impériaux des 23 avril
1856 et 20 juillet 1862

A PARIS, RUE DE GRAMMONT, 21

CAPITAL SOCIAL: SIX MILLIONS DE FRANCS

ENSEMBLE DES GARANTIES:

VINGT-TROIS MILLIONS DE FRANCS

PRÉSIDENT: **M. DEVINCK**, G. O.

Négociant; ancien membre du Conseil municipal de Paris, ancien président du Tribunal
de commerce de la Seine, ancien député au Corps Législatif.

Aucune Compagnie ne présente de garanties plus sérieuses et ne se
recommande plus honorablement à la confiance publique.

Représentant de la Compagnie: **M. THIÉRY**, à Cahors, rue
Darnis, où chez M. Verdier, horloger-bijoutier, galerie de Folmont.

A CÉDER DE SUITE

A Cahors

**UN CAFÉ
parfaitement situé**

Matériel complet et tout neuf. — Assortiment de liqueurs.

S'adresser au bureau du Journal.

1874

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

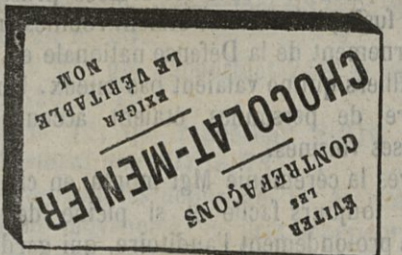


A CAHORS

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Laytou



MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison **IZARN**, juge, boulevard
Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements
Couronnes pour Vierges. — Globes garnis
et Globes avec socle. — Cylindres rond
et Cylindres ovales. — Couronnes, Bras-
sards et Garnitures de Cierges pour pres-
mière communion. — Couronnes nuptiales
et Couronnes mortuaires. — Médailles
et Couronnes en métal. — Feuillages as-
sortis. — Papiers de toute couleur.

Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph
de toute grandeur.

Grand assortiment de vases en porce-
laine et vases garnis.

Garnitures de fleurs pour modistes.